

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 369-CX-1627

concernant une modification au plan des effectifs

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-neuvième réunion tenue le mardi 29 octobre 2013 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le pouvoir du comité exécutif, tel qu'il appert de l'article 5.3.3, paragraphe g), de modifier au besoin, en cours d'exercice, le plan des effectifs lorsque ces modifications se situent à l'intérieur du budget;

ATTENDU la résolution 368-CA-5540 concernant l'adoption du plan des effectifs 2013-2014;

ATTENDU l'adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2013-2014;

ATTENDU le départ à la retraite de la personne titulaire du poste de chargée de projet au développement de la Fondation au Bureau du développement le 1^{er} octobre 2013;

ATTENDU les besoins requis au Secrétariat général pour bénéficier d'une ressource de niveau professionnel pour assurer la coordination des activités liées au fonctionnement des instances statutaires de l'Université, ainsi que pour assumer diverses responsabilités liées aux mandats et activités du Secrétariat général (Politique relative aux prix et aux distinctions, comité d'éthique, Fondation de l'UQO);

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines indiquant que les tâches et responsabilités proposées pour ce poste de professionnel relèvent du corps d'emploi « d'attachée ou attaché d'administration »;

ATTENDU que le changement proposé n'entraîne aucun impact budgétaire;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Sébastien Brunet,

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER le plan des effectifs de la façon suivante :

- Rattacher le poste de professionnel actuellement vacant au Bureau du développement au Secrétariat général en date du 30 octobre 2013;

DE PROCÉDER à l'affichage dudit poste conformément à la convention collective du groupe professionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 369-CX-1628

concernant l'entente de partenariat entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO), l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) concernant la maintenance, l'évolution et le développement des systèmes d'information collectifs et semi-collectifs

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-neuvième réunion tenue le mardi 29 octobre 2013 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 5.3.1 du Règlement de régie interne qui délègue au comité exécutif les décisions de gestion courante;

ATTENDU que l'entente de partenariat actuelle pour la modernisation du système GESTA/SIGER a pris fin le 30 avril 2013;

ATTENDU qu'une nouvelle entente est devenue nécessaire afin de convenir des modalités concernant sa maintenance, son évolution et son développement;

ATTENDU que l'entente a été approuvée par tous les vice-recteurs à l'enseignement et à la recherche, les vice-recteurs à l'administration et aux ressources, ainsi que les directeurs du service informatique de chacune des constituantes;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'entente de partenariat entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO), l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) concernant la maintenance, l'évolution et le développement des systèmes d'information collectifs et semi-collectifs;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources, M. Yves Dupont, pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 369-CX-1629

concernant l'approbation des rapports découlant de l'application de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-neuvième réunion tenue le mardi 29 octobre 2013 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*;

ATTENDU la certification de l'état de traitement par l'auditeur indépendant;

ATTENDU le rapport de performance et perspectives de développement;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Sébastien Brunet,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le rapport de performance et perspectives de développement et l'état de traitement au 30 avril 2013;

DE MANDATER le recteur et le secrétaire général pour signer lesdits rapports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 369-CX-1630

concernant l'approbation de l'entente-cadre de collaboration entre l'Université Ibn Zohr – Agadir (Maroc) et l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-neuvième réunion tenue le mardi 29 octobre 2013 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les nombreuses collaborations déjà réalisées entre la professeure Bernadette Kassi du Département d'études langagières et des professeurs de l'Université Ibn Zohr – Agadir (UIZA);

ATTENDU l'intérêt exprimé par le professeur Bernadette Kassi à ce que soient encadrées officiellement ses collaborations avec l'UIZA;

ATTENDU les possibilités additionnelles de collaboration découlant de l'adoption de cette entente-cadre telles que l'échange d'étudiants et les collaborations de recherche et d'enseignement entre les deux établissements;

ATTENDU que cette entente contribuera à accroître la visibilité de l'UQO sur la scène universitaire marocaine en particulier et dans l'espace francophone nord-africain en général et qu'elle permettra de faire connaître les compétences pédagogiques et scientifiques de professeurs de l'UQO à l'international;

ATTENDU le projet d'entente-cadre de collaboration;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'entente-cadre de collaboration entre l'Université Ibn Zohr – Agadir (Maroc) et l'Université du Québec en Outaouais;

DE MANDATER le recteur et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, l'entente-cadre de collaboration;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais tout addendum découlant de cette entente-cadre de collaboration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 369-CX-1631

concernant la prolongation du contrat pour les services financiers de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-neuvième réunion tenue le mardi 29 octobre 2013 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la nécessité pour l'Université du Québec en Outaouais de retenir les services d'une institution financière pour la gestion de ses affaires bancaires;

ATTENDU la résolution 260-CA-3774 concernant le choix d'une institution bancaire pour les services financiers qui accordait à la Caisse populaire Saint-Raymond de Hull la gestion des comptes bancaires de l'Université du Québec en Outaouais, selon l'offre de services présentée, pour la période du 1^{er} mars 2003 au 28 février 2008 avec une option de renouvellement après entente entre les parties;

ATTENDU l'entente de renouvellement de tarification, aux conditions et selon les modalités de gestion connues et identifiées à l'offre initiale, signée le 20 février 2008 et se terminant le 13 février 2013;

ATTENDU la résolution 361-CX-1587 concernant la prolongation du contrat pour les services financiers de l'Université du Québec en Outaouais qui permettait d'accepter l'offre du Centre financier aux entreprises de Desjardins de prolonger l'entente actuelle aux mêmes conditions pour une année supplémentaire, jusqu'au 14 février 2014;

ATTENDU l'article 37 du Règlement sur les contrats de service des organismes publics découlant de la loi sur les contrats des organismes publics;

ATTENDU les conditions du marché et les impacts d'un changement d'institution financière sur l'Université;

ATTENDU l'article 5.3.3 f du règlement de régie interne;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par monsieur Sébastien Brunet,

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour négocier une entente de cinq (5) ans avec le Centre financier aux entreprises du Mouvement Desjardins pour la gestion des services financiers de l'Université du Québec en Outaouais avec une possibilité de réserver à l'UQO le droit de maintenir, pour une période de transition maximale de six (6) mois après la fin de l'entente, certains services offerts par l'institution financière, et ce, aux mêmes prix et conditions que ceux offerts au contrat de cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général